



Association des Parcs naturels du Massif central (IPAMAC)

Appel à candidatures

Trois résidences d'artistes sur des itinérances du Massif central

Parcs naturels du Pilat, de l'Aubrac et des Cévennes

Printemps – Eté – Automne 2020

Le présent document comporte 9 pages :

CONTEXTE	2
UN NOUVEAU PROJET DE RESIDENCES D'ARTISTES SUR 3 PARCS	3
CARACTERISTIQUES DU PROJET	5
CANDIDATURES	8

Appel à candidatures ouvert jusqu'au mardi 10 mars 2020 avant 12h00

Contact :

IPAMAC – Inter-Parcs Massif central

Laura LEOTOING, chargée de projet

2 rue Benaj, 42410 PELUSSIN

Tél : 04 74 59 71 70

Email : laura.leotoing@parcs-massif-central.com

Action cofinancée par :



Action menée en partenariat avec :



UN NOUVEAU PROJET DE RESIDENCES D'ARTISTES SUR 3 PARCS

Objectifs généraux du projet

Les parcs naturels du Massif central cherchent à **expérimenter de nouvelles formes d'itinérance** pour répondre et s'adapter aux nouvelles attentes des clientèles (reconnexion à la nature, envie de vivre de nouvelles expériences, etc.).

Les parcs du **Pilat**, de l'**Aubrac** et des **Cévennes** sont aujourd'hui engagés dans un projet visant, par l'art :

- à donner un autre regard sur les itinérances et les paysages,
- à valoriser d'une façon nouvelle les itinérances du Massif central,
- à proposer de nouvelles formes d'itinérance.

En 2020, l'IPAMAC et les trois parcs engagés dans le projet souhaitent créer les conditions d'un dialogue entre : une équipe artistique et le territoire (visiteurs, habitants, etc.), par la mise en œuvre de résidences artistiques sur les trois parcs.

Ces résidences permettront de susciter, voire de créer des œuvres contemporaines autour du **thème général « itinérance et création artistique contemporaine »** et des **sous-thématiques : paysages, nuit – ciel étoilé.**

Les résidences devront donc **tisser des fils rouges narratifs** sur ces thématiques.

Thématiques

Itinérance

Cette entrée s'impose naturellement comme ses corollaires : transhumances, art du parcours, de la marche, du cheminement.

Les trois parcs sont par ailleurs traversés et irrigués par des chemins emblématiques : Saint-Jacques de Compostelle (Compo stellae ou « champs des étoiles »), le chemin de Stevenson, le chemin de Saint-Guilhem-le-Désert, la voie Régordane, Urbain V et des drailles, voies et autres chemins...

L'art de la marche et l'art du parcours peuvent dans cette perspective s'envisager alors comme une pratique esthétique à part entière, le parcours comme structure narrative esthétique et « expérientielle ».

Paysages

La marche et le parcours révèlent les paysages, panoramas, horizons à travers nos regards et points de vue.

De cette notion de paysage découlent deux concepts particulièrement pertinents sur nos territoires :

- l'expérience et la traversée esthétique de la nature, sensible, sensorielle de l'espace,
- la sensibilisation à la préservation de l'environnement : les projets devront engendrer une certaine conscience écologique, à tout le moins une sensibilisation à l'environnement, à l'harmonie entre l'homme et la nature et faciliter l'immersion dans le paysage, sa lecture et sa compréhension.

L'autre concept opérant pourrait être celui d'aménités environnementales.

Nuit et ciel étoilé

Sur ce thème, le Parc national des Cévennes (labellisé en 2018 « Réserve Internationale de Ciel Etoilé »), comme les deux autres parcs développent des actions et projets (création de belvédères nocturnes et diurnes, trame noire, adaptation de l'éclairage public...) ainsi que des événements (Jour de la nuit, lecture du ciel, randonnées nocturnes...).

Cette troisième thématique transversale, autour de la nuit, paraît aussi pertinente dans l'objectif de diffuser les valeurs des parcs et de valoriser de manière innovante et différente les richesses

des territoires. Elle permet aussi d'aborder de nombreuses problématiques telles que la biodiversité nocturne (faune, flore...), la transition énergétique, la pollution lumineuse...

Les créations artistiques et les projets culturels proposés dans le cadre de ces résidences devront donc s'articuler autour de ces concepts et notions sachant que ces entrées (itinérance, paysage et nuit) devront être obligatoirement liées. Il s'agira donc de tisser un fil narratif autour de ces thèmes. D'autres thématiques pourront y être associées : art du parcours, art de la marche, lecture du paysage, point de vue et observation, lever et coucher de soleil, vies nocturnes...

Finalités des résidences artistiques

Les résidences devront être menées par des équipes pluridisciplinaires et aboutir à un rendu : installations pérennes ou éphémères, œuvres lumineuses, spectacle vivant à caractère performatif, évènementiel, ateliers et animations avec les habitants, etc.

Les champs artistiques pourront être variés : arts plastiques, dessin, graphisme, photographie, installation, land art, spectacle vivant...

Une restitution locale devra être organisée pour chaque résidence, à destination du grand public.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

Coordination générale et pilotage

La coordination générale du projet sera assurée par l'association des Parcs naturels du Massif central (IPAMAC) : une chargée de projet et une stagiaire.

Le comité de pilotage du projet est composé de l'IPAMAC, des représentants des trois parcs dans lesquels sont organisés les résidences et éventuellement de partenaires locaux.

L'organisation locale des résidences sera facilitée par des partenaires locaux (parcs et/ou acteurs culturels locaux).

Calendrier général

L'**appel à candidatures** est ouvert jusqu'au **mardi 10 mars 2020 à 12h00**.

La **pré-sélection des projets** se déroulera courant mars 2020. Des auditions seront organisées, pour les projets pré-sélectionnés, le **vendredi 3 avril 2020**, en matinée, au Gîte La Retirade, au Bouchet-Saint-Nicolas (43).

Sélection faite, une **réunion de cadrage, collective**, sera organisée, en **mai 2020**, avec l'IPAMAC, les trois parcs concernés et les structures locales impliquées. La réunion se déroulera dans un lieu situé entre les 3 parcs engagés dans le projet (entre Langogne, 48 et le Puy-en-Velay, 43).

Les objectifs de cette réunion seront :

- 1) de créer une première rencontre entre les équipes sélectionnées et les parcs et acteurs locaux éventuels mobilisés, pour faire connaissance,
- 2) de définir plus précisément les contours pour l'organisation de chacune des résidences, en vue de la finalisation d'un cahier des charges détaillé pour chacune des résidences. Ce cahier des charges détaillera :
 - les objectifs de la résidence,
 - les rendus attendus,
 - la durée et les dates de la résidence (période de résidence continue ou fractionnable),
 - la date envisagée pour la restitution locale et la date envisagée pour la restitution collective,
 - les lieux de travail proposés,
 - les rôles du Parc, de l'IPAMAC et d'éventuels partenaires locaux dans le suivi de la résidence,
 - le budget disponible et les modalités de paiement de la bourse.

Les **résidences** se dérouleront **de mai 2020 au début d'année 2021**.

En fin de projet (au plus tard août 2021), un **temps de restitution collectif** (pour les trois résidences) sera organisé. Une présence des équipes d'artistes sera nécessaire. Cette restitution s'adressera aux parcs et partenaires des itinérances du Massif central. Les équipes d'artistes veilleront à faire un retour d'expériences de la résidence qu'elles ont vécu.

Ce temps permettra, pour l'IPAMAC, de finaliser un guide méthodologique pour l'organisation de résidences d'artistes qui pourra être utilisée par la suite, par d'autres parcs ou acteurs du Massif central.

Modalités d'organisation des trois résidences :

Parc	Pilat	Aubrac	Cévennes
Objectifs de la résidence	Réflexion sur les modes de valorisation, soit des belvédères situés sur le GR® 7 sur son tronçon pilatois (entre Saint-Chamond et le Col du Tracol), soit sur des cols : <ul style="list-style-type: none"> - Sélection des sites, - Proposition d'hypothèses de valorisation, - Proposition d'une restitution (matérialisé et/ou dématérialisé) sur la thématique du paysage en balcon des crêts et/ou sur la thématique des cols. 	En lien avec les thématiques identifiées ci-dessus (itinérance, paysages, nuit – ciel étoilé) : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une œuvre pérenne ou éphémère, - Restitution locale (grand public). 	Dans le cadre d'une résidence ancrée dans le territoire et sur les itinérances citées ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> - Production d'une œuvre ou d'une installation pérenne qui devra révéler des traits de caractère, des paysages, des ambiances, des patrimoines naturels et culturels du territoire. <i>La création pourra prendre des formes variées. Elle devra avoir une empreinte environnementale minimale.</i> - Animations pour le public pour accompagner la découverte du projet et faciliter son appropriation par le territoire, - Restitution locale (grand public).
Sites identifiés	Col du Planil, Grand Chirat, Crêt de la Perdrix, Madonne du Bessat, Panère, Roche Challéat, Col du Tracol	Le Moulin de la Folle, situé sur le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle	Mont-Lozère : Station du Bleynard (à la croisée de plusieurs itinérances : Stevenson, GR® 7, Grande Traversée du Massif Central à VTT)
Durée de la résidence	1 mois	4 à 5 semaines	Libre
Période(s) de résidence	Entre fin août 2020 et le printemps 2021	Mai, juin, juillet et septembre 2020	Entre avril et décembre 2020
Date pour la restitution locale de résidence	A définir	Automne 2020	Été 2021
Lieu de résidence (lieu de travail)	Non défini à ce stade	Non défini à ce stade	Non défini à ce stade
Remarques Particularités	Le projet proposé devra s'appuyer sur des acteurs artistiques et culturels locaux.	La restitution pourra avoir lieu à l'occasion d'un autre évènement culturel local (Phot'Aubrac ; Le Jour de la Nuit ; La nuit des burons ; Enraygues – nos confluences, etc.).	L'association d'habitants au procédé de création artistique serait un point positif complémentaire. Le projet proposé devra impérativement s'appuyer sur des acteurs artistiques et culturels locaux.

Rémunération et moyens financiers

Pour chacune des résidences, une bourse de résidence sera allouée à l'équipe sélectionnée.

Le montant des bourses indiqué intègre la totalité des coûts (cachets, charges, etc.).

Cette bourse de résidence est d'un montant différent en fonction de la résidence (et de ses objectifs).

Voici le détail pour chacune des résidences :

Parc	Pilat	Aubrac	Cévennes
Bourse de résidence	14 000,00 € TTC	14 000,00 € TTC	29 000,00 € TTC
Cette bourse comprend :			
Le temps de résidence (activité de création sur place, recherche, expérimentation, conception et animation des temps publics, temps de restitution locale, animations locales éventuelles, etc.)	X	X	X
La/les production(s) finale(s) (achat de matériel, fabrication, production d'un spectacle, etc.)	X	X	X
Les frais de déplacement (au sein du parc lors de la résidence et pour accéder aux lieux des réunions collectives : cadrage, restitution collective)	X	X	X
L'hébergement durant la résidence et à l'occasion des réunions collectives	X	X	X
La restauration durant la résidence et à l'occasion des réunions collectives	X	X	X
L'accompagnement de la résidence par une structure culturelle locale			X

CANDIDATURES

Cadre général

Cet appel à candidatures concerne trois résidences :

- la première organisée dans le PNR du Pilat,
- la deuxième organisée dans le PNR de l'Aubrac,
- la troisième organisée dans le Parc national des Cévennes.

Une équipe peut candidater à une ou plusieurs résidences d'artistes. Dans le cas où une équipe candidaterait à plusieurs résidences, cela implique qu'elle est capable d'assurer, parallèlement, la réalisation de toutes les résidences choisies.

Quoi qu'il arrive, les candidatures devront bien spécifier les modes d'actions, calendriers et budgets détaillés pour chacune des résidences envisagées.

Il y a donc trois cas de figure possible :

- 1 seule équipe réalise les 3 résidences (en respectant les calendriers et budgets des trois résidences distinctement),
- 1 équipe réalise 1 résidence et une autre équipe réalise 2 résidences,
- 3 équipes différentes réalisent les trois résidences.

Dans le cas où plusieurs équipes seraient sélectionnées, elles seront encouragées durant toute la durée du projet à dialoguer et à partager leurs réflexions, puisque la thématique générale du projet est la même. Une première réunion de cadrage collective sera organisée en mai 2020 pour les équipes puissent se rencontrer.

Lancement et suivi de l'appel à candidatures :

L'appel à candidatures est lancé par :

IPAMAC

2 rue Benaÿ

42410 Pélussin

représentée par Monsieur Philippe CONNAN, Président du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, Président de l'association IPAMAC.

Pour tout renseignement :

Laura LEOTOING, chargée de projet

04.74.59.71.70

laura.leotoing@parcs-massif-central.com

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature à remettre par les équipes se compose des éléments suivants :

- Le présent appel à candidatures paraphé, signé et accepté sans modification,
- [La fiche de candidature complétée en ligne via ce formulaire – cliquer ici](#) (précisant si la candidature est faite pour l'une ou plusieurs des 3 résidences)
NB : une seule fiche de candidature doit être saisie, même en cas de candidature pour plus de 2 résidences, par la même équipe.
- Une lettre de candidature,

- Une présentation des membres de l'équipe (biographie, portfolio, compétences) et le contact d'un interlocuteur unique représentant l'équipe,
- Une note d'intention pour le projet (4 pages maximum) présentant :
 - o la compréhension du projet au regard de ses objectifs,
 - o l'intention du projet artistique,
 - o les motivations de l'équipe,
 - o les détails techniques : informations sur la méthodologie envisagée pour répondre aux objectifs du projet (interaction avec les habitants, temps de résidence envisagés, calendrier, informations sur les matériaux proposés s'il y a lieu, etc.),
- Le budget du projet.

Le dossier doit être rédigé en Français.

Le dossier doit être complet pour être enregistré définitivement. Tout dossier incomplet ou non conforme sera refusé.

Tous les documents du dossier (mis à part la fiche de candidature à compléter en ligne) devront être rassemblés dans un seul document PDF et envoyés à cette adresse :

laura.leotoing@parcs-massif-central.com

Modalités de sélection :

Les propositions seront analysées sur la base des critères suivants :

- Pertinence et originalité de la démarche artistique proposée au regard des objectifs du projet / 35%,
- Moyens mobilisés : compétences et expériences des membres de l'équipe, qualité des moyens techniques proposés pour mener la résidence / 35%,
- Respect des contraintes du projet (budget, calendrier) / 30%

L'IPAMAC se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats ayant proposé une candidature. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de la candidature, notamment le budget.

L'IPAMAC et les parcs organiseront le **vendredi 3 avril 2020 en matinée des auditions de sélection** (lieu : Gîte La Retirade au Bouchet-Saint-Nicolas, 43).

Modalités de remise des candidatures

Les candidatures seront transmises par email, au plus tard le mardi 10 mars 2020 à 12h00, à cette adresse : laura.leotoing@parcs-massif-central.com

Délai de validité des candidatures

Le délai de validité des candidatures est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de réception des candidatures.

Le.....

Signature et cachet de l'entreprise (ou autre organisme)